



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION 12 novembre 2007

Le conseil municipal légalement convoqué 5 novembre 2007 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué; Mme Nelly RIMBERT, Mrs Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjoints ; Mmes et Mrs. Yvette SALA, Henri SILVAN, Anne Marie DAMMAN, Josette BOUROTE, Marie LEGENDRE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Mr Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Gilles CARRE, Elizabeth ALIGON, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, conseillers municipaux.

Etaient absents : Mme Pascale AMIOT, excusée.

Secrétaire : Mme Martine BLANVILLAIN.

COMMISSION DES FINANCES – 23 octobre 2007

Le point a été fait entre les réalisations et les inscriptions budgétaires tant en ce qui concerne les dépenses que les recettes. De cette analyse, découlent les décisions modificatives suivantes concernant la commune et le budget de l'ex-Ciga d'ajustement des crédits.

Décision modificative N° 1 Commune ajuste les dépenses nouvelles ou excédentaires avec les crédits affectés aux dépenses non réalisées ou les recettes supplémentaires. L'équilibre du budget est maintenu.

Décision modificative n° 1 ex-Ciga concerne la régularisation d'écritures d'ordre relatives aux annulations et constatations de stock. L'équilibre budgétaire est maintenu.

Approbation du conseil.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Propose l'établissement d'un budget minimum, comprenant les crédits obligatoires et nécessaires au fonctionnement normal d'une année et les investissements déjà engagés. Le conseil issu des élections de mars, par un budget supplémentaire, reprendra les résultats 2007 et ajustera les crédits en fonction des ses orientations.

Reprend les chiffres clés de la commune (*population, logements, voirie*), et les grands postes budgétaires dont les investissements importants en cours, les recettes attendues, la fiscalité, l'endettement, le personnel. Il est complété par une réflexion sur l'environnement et les changements de comportement à adopter dans les futurs projets. Le Conseil après débat prend acte du document.

PARTICIPATION COMMUNALE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES D'AUXERRE

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, le Conseil Municipal :

- **accepte** la participation forfaitaire de **78,83 € par an et par enfant**, pour les **douze élèves** de Monéteau scolarisés sur Auxerre pour **l'année 2006/2007**,
- **autorise** le Maire à signer la convention,
- **rappelle** que des crédits sont ouverts au budget 2007.

PARTICIPATION COMMUNALE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES CLIS

La Ville d'Auxerre sollicite une participation pour les enfants de la commune scolarisés en CLIS pour **l'année scolaire 2007/2008**. Cette orientation, étant justifiée par des raisons de santé et décidée par l'Inspection Académique, n'entre pas dans le champ des demandes de dérogations préalables.

PARTICIPATION COMMUNALE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, soixante trois enfants de l'extérieur sont scolarisés, sur Monéteau le Conseil Municipal :

- **décide** d'appliquer une participation forfaitaire de **78,83 € par an et par enfant**, qui sera réclamée aux communes de résidence des élèves scolarisés sur Monéteau pour l'année **2006/2007**,
- **autorise** le Maire à signer les conventions à intervenir.

COMMUNE DE BEAUMONT

Le conseil est informé de la demande de la municipalité de Beaumont sollicitant une participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire **2007/2008** de **80 €** par an et par enfants. Deux enfants de la commune sont scolarisés à BEAUMONT. Le conseil décide d'aligner sa participation sur celle qu'il réclame soit : 78,83 €

PARTICIPATION COMMUNALE AUX CHARGES DES ECOLES ELEMENTAIRES PRIVEES - Ecole Sainte Thérèse et Sainte Marie

Les écoles Sainte Thérèse, 6 Boulevard de Montois et Sainte Marie, 14 rue de la Fraternité à AUXERRE sous contrat d'association avec l'Etat, sollicitent une participation aux charges de fonctionnement pour les élèves domiciliés à Monéteau et Sougères sur Sinotte, inscrits dans leur établissement pour l'année scolaire 2007/2008.

- Ecole Ste Thérèse : 14 élèves
- Ecole Ste Marie : 2 élèves

Admettant le libre choix pour les parents de choisir leurs écoles, le Conseil Municipal, dans l'attente d'instruction complémentaire des services préfectoraux :

- **décide** de reconduire sa participation aux charges de fonctionnement de ces écoles,
- **alloue 78,83 € par élève**, versés trimestriellement,
- **inscrit** les crédits nécessaires au budget 2007 et 2008.

BOURSES COMMUNALES

56 dossiers ont été déposés dont 2 pour l'apprentissage. Les conditions et critères d'attribution sont inchangés. Le montant de l'aide s'échelonne de 87 € à 227 € soit un total de 5 895 €. Un crédit est ouvert au budget 2007.

VOIRIE COMMUNALE

Suite aux divers aménagements, rétrocession ou intégration, les longueurs de voiries communales sont réactualisées, elles représentent : 8.520 km sur Sougères et 32.959 km sur Monéteau, soit un total de 41.479 km.

REPLACEMENT DE CHAUDIERES

Deux chaudières installées dans des bâtiments communaux sont à remplacer, il s'agit de celle de la Poste et de celle du logement 3 avenue de la Seiglée. Dans chaque cas, trois entreprises ont été consultées. L'analyse des propositions laisse apparaître pour le meilleur prix :

- l'entreprise TROTTIER pour un montant HT de 10 701,85 €; pour le bâtiment de la Poste, en énergie fuel ;
- l'entreprise LOOF, pour un montant HT de 5 556,85 € pour le logement avenue de la Seiglée, en énergie gaz,

PERSONNEL

- emploi d'agents non titulaires pour l'année 2008

Il est nécessaire de prévoir pour l'année 2008 les besoins pour les emplois d'agents non titulaires qui seront recrutés pour des remplacements momentanés d'agents titulaires, des besoins occasionnels et surcroît de travail et des besoins saisonniers ;

Un tableau prévisionnel, ci-joint, récapitule les prévisions 2008 en la matière.

- attribution d'une indemnité d'études surveillées

Une indemnité peut-être octroyée à un professeur ou à un instituteur dans le cas où la surveillance d'enfants est assurée en dehors des heures d'activité scolaire notamment dans le cadre des études surveillées.

Depuis la rentrée de septembre 2007, deux nouveaux enseignants assurent ces heures d'études surveillées.

Le taux est fixé à : 17,12 €/heure pour un professeur des écoles

15,24 € heure pour un instituteur.

Le conseil *décide* d'octroyer l'indemnité d'études surveillées aux deux nouveaux enseignants au taux actuellement en vigueur.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - MODIFICATION

L'étude sur la modification du zonage du secteur des Prés Hauts par la société Perspectives, relève les réseaux existants, la topologie naturelle du terrain, les contraintes. Le projet d'aménagement devra prévoir des espaces verts, des emplacements pour des équipements publics et une maison de retraite, la poursuite de la coulée verte jusqu'à l'Yonne.

COMMUNAUTE DES COMMUNES DE L'AUXERROIS

Dans sa séance du 4 octobre 2007, le conseil communautaire a modifié à l'unanimité les statuts de la Communauté en complétant la compétence « Actions de développement économique » comme suit :

- *soutien financier à construction et/ou la réhabilitation de locaux destinés uniquement à la location et uniquement implantés sur des sites labellisés « Pépinières d'entreprises ».*

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT les conseils municipaux des communes adhérentes ont trois mois à compter de la notification pour délibérer.

MAINTENANCE ET RENOVATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour le renouvellement du marché arrivé à échéance le 31 décembre 2007.

Trois entreprises ont fait parvenir une offre dans les délais.

Le pouvoir adjudicateur après avis de la commission d'Appel d'offres réunie le 8 novembre 2007, décide d'attribuer le marché à FORCLUM avec un rabais de 2% sur le bordereau de prix. Le conseil autorise le maire à signer le marché et les pièces s'y rapportant. Le marché est conclu pour un an renouvelable 2 fois.

ECLAIRAGE DU PONT

La démonstration d'éclairage du pont le 18 octobre a donné entière satisfaction, est estimée à 40 000 € HT environ.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Le Giratoire : la première moitié est quasi terminée, une circulation alternée va être installée pour la deuxième partie. Maintien de la piste cyclable et de la bande plantée, l'aménagement paysager à la charge de la commune est étudié en plantes persistantes et paillage décoratif.

La place de la Mairie : la réalisation du parking est bien avancée, la pose des gabions en muret a débuté. La fin de ces travaux est prévue fin d'année. Les travaux dans le parc doivent débuter cette semaine.

Programme voirie 2007 : avenue de l'Europe, rue de Paris la piste cyclable est terminée, la pose des bordures de trottoirs est prévue cette semaine, les plantations seront faites avant la fin de l'année ; rues de l'Yonne et du Four la pose des bordures est en cours, le gaz ne sera pas installé dans ce secteur ; suivront les travaux rues de Chemilly et de Thizouailles.

ENTRETIEN DE LA FORET COMMUNALE

Suite à la délibération du 5 juillet 2007 autorisant le martelage de la forêt par l'ONF, cette dernière nous a fait parvenir une proposition d'intervention avec débardage en 2008 et 2009. Mise à disposition échelonnée de 7 à 800 stères pour un coût de 35 468,56 € TTC y compris un aménagement public. Coût jugé élevé par le conseil à surseoir.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Environnement du 16/10 : -par rapport aux prévisions a fait le point des réalisations 2007 auxquelles s'est ajouté l'aménagement de la rue de Londres et de l'avenue de la Seigliée et a examiné :

- le projet de budget 2008, en baisse de 30% environ, gain sur l'aménagement de la place de la Mairie et le non fleurissement du Pont dû aux travaux ;
- l'aménagement du nouveau giratoire marquant l'entrée de la ville, jardinières, persistants et paillage décoratif ;
- l'aménagement des pistes cyclables rue de Paris et avenue de l'Europe ;
- les conseils de la commission régionale d'environnement portant essentiellement sur la qualité de vie ;
- l'aménagement de l'îlot au carrefour RD 84 et rue des Isles à végétaliser ;
- la place des prairies fleuries ;

Pour le devenir des végétaux en fin de saison, il est précisé qu'ils sont donnés aux habitants qui en font la demande, les oignons sont replantés dans les talus.

Communicaton du 22/10 : a pris connaissance :

- de la fin du contrat avec Italic pour l'édition du magazine et de la relance d'une consultation ;
- de l'utilisation du logo à compter de 2008;
- des difficultés de fonctionnement du marché le samedi matin, son transfert le dimanche matin n'est pas souhaité par le commerçant le plus régulier ;
- du renouvellement des enveloppes pré timbrées, deux nouvelles vues pour Monéteau le Château Colbert, pour Sougères le Petit Pien ;
- de la désaffectation du public au séance de Vidéo transmission par la Société Ciel Ecran ;

d'autre part a examiné : le remplacement du journal électronique, le nombre, 1 sur chaque rive, et l'emplacement ; la demande de subvention de l'Ecole de Musique pour l'achat de 5 claviers à percussion et propose de solliciter les communes d'origine des enfants ou la création d'un SIVU ; le projet de budget 2008, reconduit en fonctionnement, en investissement propose l'acquisition d'un logiciel permettant d'envoyer des SMS sur téléphones mobiles et e-mail sur PC pour des informations urgentes ou des alertes.

Scolaire du 25/10 : a examiné la requête de la Directrice de la maternelle Colbert concernant le crédit exceptionnel de 750 € attribués par an. En l'absence d'entente entre les directions et les enseignants et compte tenu des attributions antérieures, la commission propose d'affecter ce crédit à la maternelle Commanderie pour son projet cirque. Le conseil entérine cette proposition.

Deux classes du groupe V Hugo se rendent à la patinoire, mais cette année un seul maître de patinage est accrédité par l'Education Nationale, les classes ne peuvent donc pas s'y rendre en même temps, le nombre de déplacements se trouve donc doublé. Le conseil maintien son accord pour ces déplacements.

Urbanisme du 5/11 : élargie au conseil, suite aux visites d'autres salles avec la maîtrise d'ouvrage a redéfini le projet en surface et utilisation. Le nouveau projet chiffré, tant en fonctionnement qu'en investissement, sera soumis au conseil début janvier pour les demandes de subventions.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Neuf déclarations sont présentées le conseil ne préempte pas.

Les deux terrains au lieudit « le Carron » sont acquis par une société immobilière qui reprend à son compte le projet communal de résidence.

AFFAIRES DIVERSES

- *bilan 2006 de l'OPAC 89* : relative stabilité 12 attributions seulement dans l'année – majorité de personnes seules – tranche d'âge 30 à 39 ans – 92 % sont actifs.

- *barrage de Pannecièrre* : dans le cadre de la prévention des risques une plaquette d'informations sera distribuée aux habitants de Monéteau, sur les dispositions à prendre en cas de rupture du barrage. Les conséquences se feraient ressentir sur la commune 13 heures après.

- *écluse des Boisseaux* : le chantier a pris un mois de retard, en cas de pluies importante une montée des eaux brutale peut-être à craindre avec inondation possible.

- *invitation des établissements Courtois* : nouvellement installés rue Saint Exupéry les 15 et 16 novembre pour le Beaujolais nouveau.

- *remerciements* des élèves de V. Hugo pour l'attribution d'un crédit spécifique pour l'achat des livres d'anglais.

- *réunions* :

- le 24/11 à 17 h auditions de l'Ecole de Musique ;
- le 18/12 à **18 h 15** Spectacle de Noël sur la place de l'église ;
- le 10/12 à 20h 15 au conseil municipal.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 10 DECEMBRE 2007 à 20h15